

Sites

Palais Royal, le 19
3, Rue de Valois, Paris (1^{er}) - Tel. Gutenberg 0545

A R R Ê T É

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des sites, perspectives et paysages du Calvados dans sa séance du 3 septembre 1946,

A R R Ê T É

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du Calvados le château du Breuil-en-Auge et son parc.

Délimitation du site

La Touques, le canal, clôture et allée séparant le château et le parc de l'usine et de ses dépendances

Parcelles cadastrales visées

Section A - N^{os} 43.44.46p.49.50 à 61.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune du Breuil en Auge et au propriétaire intéressé, les Établissements Saffrey à Lisieux, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, le 27 MAI 1946

Par délégué,
Le Directeur de l'Architecture,